

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 551-A modifiant le Règlement numéro 551 sur la gestion contractuelle* adopté lors de l'assemblée ordinaire du lundi 7 juin 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 9^e JOUR DE JUIN 2021.



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière